

NOMBRE DE  
TITULAIRES : 14

En exercice : 14  
Présents : 11  
Votants : 11



Syndicat mixte d'aménagement  
de gestion et de valorisation  
du bassin de la Bresle

## DELIBERATION 2021-90

\*\*\*\*\*

### Séance du Conseil syndical du mardi 28 septembre 2021

*L'an deux-mille-vingt-et-un, le 28 septembre à 9h30, les membres du Conseil syndical se sont réunis à Aumale, sur convocation qui leur a été adressée par la Présidente du Syndicat mixte d'aménagement de gestion et de valorisation du bassin de la Bresle le 16 septembre 2021, conformément aux articles L.5211-1 et L.5211-2 du code Général des Collectivités Territoriales.*

Membres titulaires présents : Mme Colette MICHAUX, Mme. Virginie LUCOT-AVRIL, M. Gérard CHAIDRON, M. Christian ROUSSEL, M. Firmin BOUCRY, M. Jean-Claude QUENOT, M. Thierry HEBERT, M. Olivier GENTY.

Suppléants présents et remplaçants des titulaires pour les votes : M. Christophe BLAMPOIX (remplace en qualité de titulaire et a pouvoir de M. BLONDIN). M. Olivier HERNEQUÉ (remplace en qualité de titulaire), M. Hubert TRANCART (remplace en qualité de titulaire et a pouvoir de M. Franck CORDIER).

Membres titulaires/suppléants absents/excusés : M. Franck CORDIER (est remplacé et à donner pouvoir à M. Hubert TRANCART), M. Eric ARNOUX, M. David BLONDIN (est remplacé et a donné pouvoir à M. BLAMPOIX), M. Gérard LECUIR, M. Jacky BAUDON, M. François SELLIER, M. Jean-Manuel BUQUET, M. Jacky LAMURE, M. Arnaud DE CHEZELLES, M. Emmanuel ROBIN, M. William BOUS, M. Louis QUEVAUVILLERS, M. Michel CORDIER, M. Alain DEGRY, M. Yves BEAURAIN.

Membres suppléants présents : M. Dany DELABOUGLISE, M. François THIVERNY

### **Conventionnement sur le déploiement du programme d'animations pédagogiques « Au fil de la Bresle » avec la Communauté de communes des Villes Sœurs (CCVS)**

Le comité syndical,

Le quorum constaté,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'arrêté préfectoral portant création du SMAB en date du 20/12/2019,

Vu les statuts du syndicat mixte d'aménagement de gestion et de valorisation du bassin de la Bresle,

Vu la délibération n°2021-66 du 10/03/2021 établissement le coût forfaitaire 2021 pour une journée de travail d'un chargé d'opérations du SMAB,

Considérant le souhait de la CCVS de pouvoir continuer à bénéficier des animations déployées par le SMAB sur son territoire au titre de l'année scolaire 2021-2022,

Ayant entendu l'exposé de Madame Virginie Lucot-Avril, Présidente,

#### **Décide à l'unanimité des présents :**

- d'adopter la convention de coopération permettant le déploiement du programme d'animations pédagogiques du SMAB « Au fil de la Bresle » sur le territoire de la CCVS,
- d'autoriser Mme la Présidente à signer la convention et à prendre tous les actes permettant l'application de cette décision de partenariat.

**Pièce jointe : convention de coopération « public-public » n°2021-22 avec la CCVS.**

Date de publication et de transmission au représentant de l'Etat

Acte exécutoire le : 29/10/2021

La Présidente du Syndicat mixte,  
Mme Virginie LUCOT-AVRIL

Délibération 2021-90

SYNDICAT MIXTE D'AMENAGEMENT  
DE GESTION ET DE VALORISATION  
DU BASSIN DE LA BRESLE (SMAB)  
sur Badiou - 76300 AUMALES  
17 41 55 www.eptb-bresle



**Syndicat mixte du bassin versant  
interdépartemental de la Bresle**

3 rue Soeur Badiou 76390 AUMALE  
Tel : 02 35 17 41 55 / mail : institution.bresle@wanadoo.fr



12 Avenue Jacques Anquetil, 76260 EU  
Téléphone : 02 27 28 20 87 – Mail : contact@villes-sœurs.fr

**Convention de coopération « public-public » n°2021- 22**

**REALISATION ET LA MISE EN OEUVRE DU PROGRAMME D'ANIMATIONS  
PEDAGOGIQUES « AU FIL DE LA BRESLE »**

**développé par le SMAB depuis 2006.**

**Extension de l'animation de ce programme au territoire de la Communauté de communes des Villes  
Sœurs sur le bassin de la Bresle**

**ENTRE**

---

**La Communauté de Communes des Villes Sœurs** dont le siège est à Eu (Seine Maritime), 12 avenue Jacques Anquetil, Collectivité Territoriale, personne morale de droit public, établie et constituée suivant arrêtés conjoints de Monsieur le Préfet de la Région de Picardie, Préfet de la Somme et Monsieur le Préfet de la Région Haute-Normandie, Préfet de Seine Maritime, en date du 31 décembre 1999, identifié au SIREN sous le n° 247 600 588 code NAF 8411Z,

-représentée par **Monsieur Eddie Facque**, Président de la Communauté de Communes des Villes Sœurs (ex Bresle Maritime), dûment autorisé à l'effet des présentes par délibération du Conseil Communautaire en date du **16 juillet 2020** ;

Ci-après dénommée « **la CCVS** »  
**D'une part ;**

**ET**

---

**Le Syndicat Mixte d'Aménagement, de gestion et de valorisation du bassin de la Bresle**, inscrit à l'INSEE sous le numéro SIREN 257 604 165, dont le siège est situé, 3 rue Soeur Badiou, 76390 AUMALE, représenté par sa Présidente en exercice Madame Virginie LUCOT-AVRIL dûment habilitée à cet effet par délibération du comité syndical en date du **22 septembre 2020**.

Ci-après dénommé « **le SMAB** »  
**D'autre part ;**

## PREAMBULE

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu l'arrêté préfectoral portant création du SMAB en date du 20/12/2019 ainsi que les statuts du syndicat qui y figurent en annexe,

Vu la délibération n°2021-66 du 10/03/2021 établissant le coût forfaitaire 2021 pour une journée de travail d'un chargé d'opérations du SMAB ;

Vu la délibération 2021-90 du SMAB adoptant ce partenariat avec la CCVS pour permettre aux établissements scolaires du secteur de la CCVS de bénéficier du programme d'animations AFDB ;

Vu l'arrêté inter préfectoral en date du 1<sup>er</sup> juillet 2021 portant statuts modifiés de la CCVS,

\*\*\*

### Considérant :

- que le SMAB met en œuvre les politiques de protection de la ressource en eau et de prévention des inondations sur le territoire de ses communautés de communes actuellement membres (CC Londinières, CC 4 Rivières, CC Picardie verte, CC Somme Sud-Ouest, CC Interrégional Aumale Blangy) en vertu des compétences qui lui ont été transférées ;
- que le SMAB est porteur de l'animation du SAGE Bresle arrêté préfectoralement le 18/08/2016 et que cette animation ne peut se prévaloir que sur l'entière du bassin hydrographique pour être cohérente ;
- que la préservation de la ressource, concomitante à la préservation de la biodiversité, impose de développer de la pédagogie et de la sensibilisation auprès des acteurs de la vallée ;
- que le SMAB met en place depuis plus de 15 ans, un programme pédagogique « Au Fil de La Bresle » destiné aux établissements scolaires de la vallée (de la maternelle au collège) ;
- que ce programme inscrit budgétairement par le SMAB ne peut pas avoir lieu, à ce jour, sans conventionnement, sur la partie du bassin hydrographique qui appartient à la CCVS ;
  
- que la CCVS dispose de la compétence facultatives 2.3L en matière d'animation dans les domaines de la prévention du risque d'inondation ainsi que de la gestion et de la protection de la ressources en eau et des milieux aquatiques,
  
- la demande formulée par des établissements scolaires du territoire de pouvoir bénéficier d'animations scolaires sur ces thématiques,
  
- la prévalence des conditions d'intérêt général de faire bénéficier tous les établissements scolaires de la vallée (de la maternelle au collège voire lycée possiblement) de ce programme d'animations ;

### Ainsi :

- Il apparaît nécessaire que la CCVS et le SMAB établissent un conventionnement fixant les conditions dans lesquelles le SMAB sera chargé de mettre en place, sur le territoire de la CCVS, un programme d'animations AFDB.

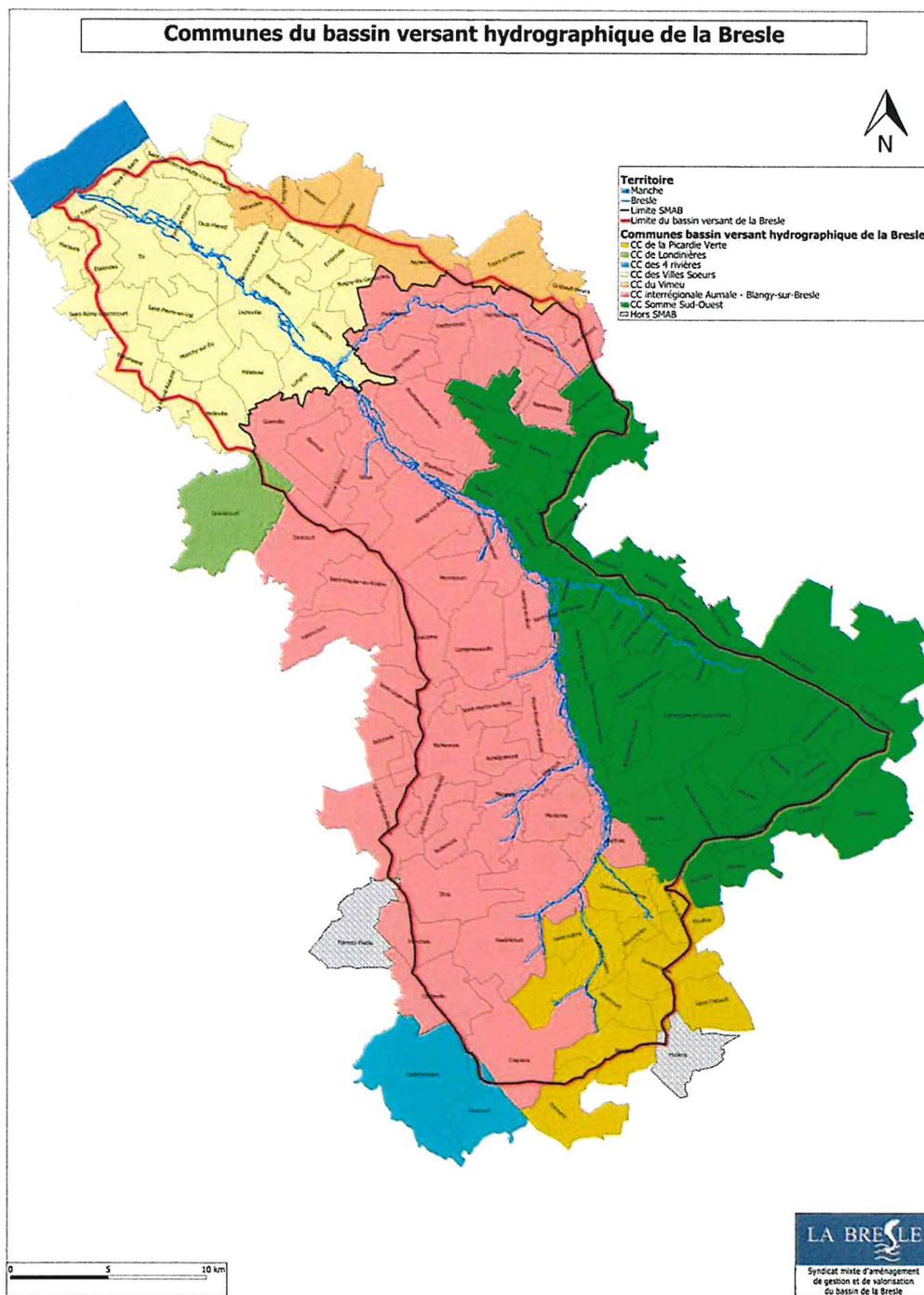
### **Il est convenu et arrêté ce qui suit**

#### **ARTICLE 1 - Objet de la convention**

La présente convention a pour objet de définir les rôles, missions et tâches de chacun des signataires permettant d'aboutir à la réalisation du projet décrit dans l'article 2 et l'annexe 1.

Cette convention vise notamment à préciser les conditions d'intervention du SMAB sur le territoire de compétences de la CCVS nécessaires à la réalisation du projet.

## ARTICLE 2 – Description du projet et périmètre de l'action



Le programme AFDB sera déployé et ouvert aux établissements scolaires figurant dans les communes concernées par le bassin hydrographique de la Bresle appartenant au périmètre de la CCVS (cf. carte ci-contre).

Ce programme de sensibilisation à l'environnement sur la vallée est ouvert aux écoles maternelles, aux écoles primaires, aux collèges voire aux lycées selon les thématiques développées par le SMAB et arrêtées, pour 2021, selon le descriptif figurant en annexe 1.

**Figure 1 : localisation des communes sur lesquelles aura lieu le programme AFDB.**

Les communes concernées par l'application de cette convention :

Le Tréport, Mers-les-Bains, Saint-Quentin-Lamotte-Croix-au-Bailly, Eu, Oust-Marest, Etalondes, Saint-Rémy-Boscrocourt, Baromesnil, Saint-Pierre-en-Val, Ponts-et-Marais, Bouvaincourt-sur-Bresle, Darnies, Beauchamps, Embreville, Buigny-les-Gamaches, Gamaches, Le Mesnil-Réaume, Melleville, Millebosc, Longroy, Incheville, Monchy-sur-Eu.

La CCVS peut solliciter à titre exceptionnel l'intervention du SMAB dans d'autres écoles de son territoire, pour toutes raisons argumentées, et notamment en cas de regroupement pédagogique, ou encore en raison de l'intérêt d'un établissement scolaire situé hors du bassin versant pour des problématiques similaires. Cette extension ponctuelle ne concerne pas les communes du bassin versant de l'Yères, un programme d'animations leur étant proposé par ailleurs.

## **ARTICLE 3 – Engagements des parties**

---

### **3.1 – Engagements du SMAB**

- Le SMAB, dans la limite des crédits qui seront votés à son budget, mettra en œuvre les moyens nécessaires à la réalisation du projet décrit à l'article 2 de la présente convention ;
- Il informera les établissements scolaires en temps et heure, du lancement de ce programme (des relances pourront, le cas échéant, être mises en place au besoin) par courrier et/ou mails ;
- Il proposera, rédigera et suivra les différentes conventions qui seront passés entre le SMAB et les établissements scolaires qui bénéficieront de ces animations ;
- Il s'assurera du bon déroulement de l'animation (échanges réguliers avec le prestataire, intervention au besoin pour aider à la mise en œuvre de l'animation, ...) ;
- Le SMAB sera chargé de régler les prestations financières au prestataire ou d'établir, en cas de régie, une pièce définissant le montant du coût de l'animation à prendre en charge ;
- Il sera le contact privilégié des établissements scolaires dans ce cadre ;
- Il transmettra, en fin d'année scolaire, le bilan annuel détaillé des différentes animations qui auront été réalisées sur son territoire hydro-géographique (nom de l'école, nombre de classes et niveaux concernés, nombre d'enfants, nom du professeur, dates des interventions, résumé sommaire de celle-ci et évaluation de l'action ...) ;
- Il fournira toutes les pièces financières nécessaires à la CCVS pour qu'elle effectue les remboursements convenus dans le cadre de cette action.

### **3.2 – Engagements de la CCVS**

- La CCVS, quant à elle, autorise le SMAB à réaliser sur son territoire et en concertation avec elle, un programme d'animations intitulé « Au Fil De la Bresle » sur la durée de la présente convention ;
- Elle facilitera, par tous les moyens, les bonnes réalisations et conduites de cette action de sensibilisation au titre duquel va intervenir le SMAB notamment par la mise à disposition des informations, données et tout autre élément nécessaire, en facilitant les prises de contact avec les acteurs concernés ;
- Elle s'engage à participer financièrement au déploiement de ce programme comme cela est précisé à l'article 5 ; le déploiement du programme s'organise après qu'elle ait pu valider la programmation proposée par le SMAB pour l'ensemble de l'année scolaire.
- Elle s'engage à faire apparaître le logo ainsi que le nom du SMAB et de l'ensemble des mentions exigées par les éventuels organismes financeurs de cette action sur les documents qui relatent cette action comme lors de toutes manifestations en faisant état (colloque, présentation orale, bulletins, ...).
- Elle demandera l'autorisation au SMAB pour l'utilisation des visuels et autres supports, objets... créés dans ce cadre.

## **ARTICLE 4 – Modalités de la coopération**

---

Afin d'assurer un suivi sur ces opérations, la CCVS et le SMAB s'engagent mutuellement à se tenir informés des avancées, retards ou difficultés liées à la mise en œuvre de ce projet.

Une rencontre sera prévue annuellement entre la CCVS et le SMAB pour présenter le bilan annuel de cette action, qui sera remis préalablement sur support papier ou numérique.

Les animations seront proposées aux écoles par le SMAB, qui communiquera ensuite à la CCVS la liste des écoles ou classes intéressées, charge à elle de valider ou de différer l'organisation des animations en fonction du nombre de demandes. Le nombre annuel d'animations pour l'année scolaire 2021/2022 est évalué à 10, mais ce nombre pourra être revu en fonction des pré-inscriptions des établissements scolaires, et sous réserve de la validation préalable par la CCVS du programme définitif des animations.

## **ARTICLE 5 – Conditions financières de la coopération**

---

### **5.1 – Préambule**

La mise en œuvre de la présente convention n'entraîne aucune rémunération du SMAB et induit des transferts financiers qui se limitent aux seuls remboursements des frais réellement engagés compte tenu des

droits et obligations mutuels établis par la présente convention et en l'absence de tout intérêt commercial à coopérer.

## **5.2 – Coûts prévisionnels de l'opération et coûts unitaires pour 2021/2022**

Les coûts supportés par le SMAB seront liés :

- aux coûts de l'animation qui sera produite par le sous-traitant en charge de l'animation,
- au temps administratif nécessaire au SMAB pour réaliser et suivre cette action de sensibilisation.

**Le coût pour 1 animation d'une journée est de 370 €.**

**Le coût pour 1 animation d'une demi-journée est de 200 €.**

**Le coût administratif forfaitaire des prestations de portage réalisé par le SMAB est de 764 euros pour l'année scolaire 2021-2022 (ce coût correspond à 2 journées du chargé de projet du SMAB. Cela permet de compenser le SMAB pour le temps affecté à la communication avec les écoles et avec la CCVS notamment dans le cadre de la préprogrammation.).**

## **5.3 – Le remboursement des frais supportés par le SMAB**

**a) coût des prestations** : le SMAB assurera le paiement du prestataire au regard des animations produites et, à ce titre, demandera le remboursement de ce coût auprès de la CCVS et de l'établissement scolaire selon la répartition suivante :

→ 100% sera demandé à la CCVS (ce qui correspond au montant pris en charge par le SMAB pour les établissements se situant dans le périmètre défini en article 2) et 0% à l'établissement bénéficiaire. Il s'agit d'un choix volontariste de la collectivité de prendre en charge la totalité des coûts liés à l'action.

Dans ces conditions, il est prévu que le SMAB adresse à la CCVS une liste des actions sollicitées par les établissements scolaires afin que cette dernière puisse valider la prise en charge.

La facturation sera accompagnée du bilan détaillé de l'action.

**b) coût d'animation interne de mise en œuvre et de suivi du projet** : le SMAB demandera à se faire rembourser les frais d'animation qu'il aura déployé en interne, évalué forfaitairement à 764 euros pour la durée de la présence convention, afin d'assurer la bonne réalisation de ce projet selon le principe ci-dessous :

→ 100% sera demandé à la CCVS. La facturation sera accompagnée du bilan détaillé de l'action.

## **5.4 – Les modalités financières de remboursement**

La CCVS sera tenue de rembourser, sur la base des justificatifs produits régulièrement par le SMAB, les coûts en lien avec l'animation mise en œuvre pour ce projet (100% des coûts des prestations et 100% du coût d'animation interne).

Le paiement s'effectuera sur présentation des pièces nécessaires par le SMAB (titre de recette, récapitulatif détaillé des prestations réalisées, récapitulatif du temps administratif passé, ...).

Les remboursements seront appelés autant que de besoin, une fois le service fait.

## **ARTICLE 6 – Durée de la convention**

La convention prendra effet à compter du 01/09/2021 et prendra fin au 07/07/2022. La période d'intervention correspond à l'année scolaire 2021-2022.

## **ARTICLE 7 – Modification de la convention**

La présente convention pourra faire l'objet de modifications par voie d'avenant.

#### **ARTICLE 8 – Résiliation**

La convention prendra fin à sa date d'échéance à savoir le 31/12/2022. Elle peut également prendre fin à l'initiative de l'un des deux contractants, sans motif. Dans ce cas, la partie diligente devra transmettre, par lettre recommandée avec accusé réception, son avis de résiliation à l'autre partie.

Cette résiliation sera prononcée 3 mois après la date d'arrivée dudit courrier. Durant ce laps de temps, toutes les prestations effectuées dans le cadre de cette action par le SMAB, et précédemment validées par la CCVS, lui seront dues.

#### **ARTICLE 9 – Reconduction**

La convention pourra être reconduite avec l'accord expresse des contractants. S'agissant d'animations scolaires, il est précisé que la périodicité de la convention suivra le calendrier scolaire de la zone B.

#### **ARTICLE 10 – Règlement amiable des différends et compétence juridique**

Tous les litiges pouvant résulter de l'application de la présente convention chercheront à être résolus à l'amiable. En cas d'impossibilité à trouver un accord à l'amiable, le règlement de litige relèvera de la compétence du tribunal administratif de Rouen.

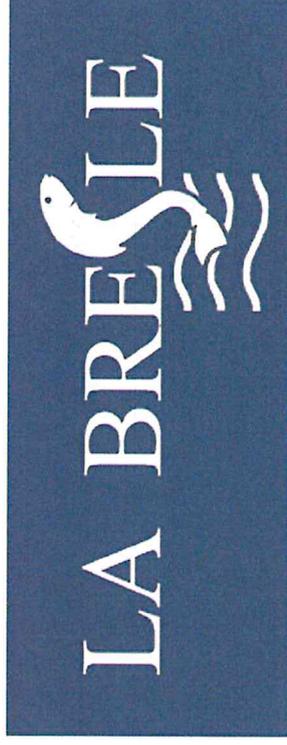
Fait à Aumale, le 7/10/2021.  
En deux exemplaires originaux

Pour la CCVS  
M. le Président,  
Eddie FACQUE

Pour le SMAB  
Mme la Présidente,  
Virginie LUCOT-AVRIL



**ANNEXE 1 : programme AFDB 2021.**



**Syndicat mixte d'aménagement  
de gestion et de valorisation  
du bassin de la Bresle**

**OFFRE D'ANIMATIONS PEDAGOGIQUES  
ENVIRONNEMENTALES PROPOSÉE PAR LE  
SYNDICAT MIXTE DU BASSIN DE LA BRESLE POUR  
L'ANNEE 2021**

## Animation 1 : Les poissons migrateurs du fleuve La Bresle

<p><b>Niveaux et coût pour une classe</b></p>	<p>École élémentaire (cycle 3) et collège (6<sup>ème</sup>/5<sup>ème</sup>)</p>	<p>171 euros (périmètre du smab de la Bresle) 570 euros (hors périmètre du smab de la Bresle)</p>
<p><b>Durée et lieux</b></p>	<p>1.5 jours : 1 demi-journée en classe et une journée terrain</p>	
<p><b>Objectifs</b></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Être capable d'identifier et connaître les poissons migrateurs de la vallée de La Bresle</li> <li>- Être capable de comprendre la migration des poissons</li> <li>- Être capable de cerner les informations essentielles pour réaliser des panneaux informatifs</li> </ul>	
<p><b>Déroulement de l'animation</b></p>	<p><u>Une demi-journée en classe : Définition de « poisson » et de « migration »</u></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Présentation du projet et du déroulement des séances</li> <li>- Situation géographique du bassin versant de la Bresle</li> <li>- Découverte des principaux poissons d'eau douce, de mer et les cas particuliers : Les poissons migrateurs (anguille, truite de mer, saumon et lamproie)</li> <li>- Définition de la migration et des raisons de celle-ci à partir d'exemples (oiseaux, batraciens...)</li> <li>- Les spécificités des poissons migrateurs de la Bresle (types de migration, cycle biologique, régime alimentaire, morphologie)</li> </ul> <p><u>Une journée sur le terrain : Le parcours des poissons migrateurs (adaptations et difficultés)</u></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Visite d'une station salmonicole : fonctionnement, intérêt, contrôles effectués</li> <li>- Fonctionnement d'une passe à poissons</li> <li>- Observation de zone de frayère (caractéristiques de ces zones)</li> <li>- Pêche d'invertébrés (nourriture des poissons), chaîne alimentaire</li> <li>- L'embouchure du fleuve : passe à poissons, visite de la poissonnerie, la pêche, particularité du site pour les poissons (passage de l'eau douce à salée : les changements pour les poissons)</li> </ul>	



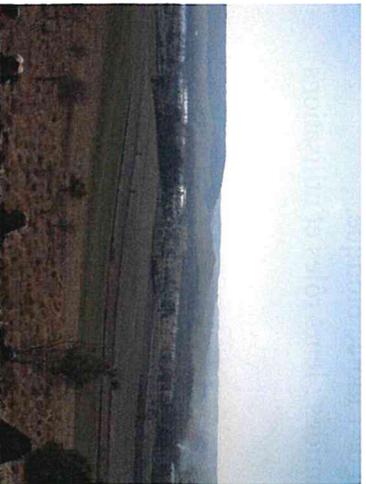
## Animation 2 : Découverte écologique de la vallée de La Bresle

<b>Niveaux et coût pour une classe</b>	École élémentaire (cycle 2 et 3) et collège (6 <sup>ème</sup> /5 <sup>ème</sup> )	111 euros (périmètre du smab de la Bresle) 370 euros (hors périmètre du smab de la Bresle)
<b>Durée et lieux</b>	Une journée sur le site de l'institution à Nesle l'Hôpital.	
<b>Objectifs</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Être capable de comparer deux milieux aquatiques différents : un cours d'eau et un étang</li> <li>- Être capable de réaliser une chaîne alimentaire</li> <li>- Connaître quelques espèces animales et végétales typiques des zones humides.</li> <li>- Être capable de restituer les acquis lors d'une activité bilan</li> </ul>	
<b>Déroulement de l'animation</b>	<p><u>Matin</u> : <i>Étude des zones humides (étang et fleuve)</i></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Observations et mesures des caractéristiques physiques et hydrauliques des deux milieux pour comparaison (température, profondeur, vitesse de courant, aspect des berges...)</li> <li>- Pêche aux petites bêtes de l'eau avec filets troubleau, observations et identification des espèces (utilisation d'une clé de détermination) puis calcul de l'indice biotique.</li> <li>- Recensement des espèces végétales typiques des zones humides : leurs rôles et utilisations</li> </ul> <p><u>Après-midi</u> : <i>Approche de certaines notions écologiques</i></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Recherche de quelques figurines d'espèces animales placées sur le site représentant la macrofaune des zones humides pour pouvoir établir des exemples de chaînes alimentaires.</li> <li>- Jeu sur la chaîne alimentaire et sur la notion de pyramide alimentaire.</li> <li>- Synthèse de la journée : restitution à l'aide d'un panneau représentant la zone humide sur lequel on replace différents éléments étudiés (faune/flore) et les liens qui s'effectuent (maintien de berge, nourriture, abri...)</li> </ul>	



## Animation 3 : Lecture de paysage en vallée de la Bresle

<b>Niveaux et coût pour une classe</b>	École élémentaire (cycle 3) et collège (6 <sup>ème</sup> /5 <sup>ème</sup> )	111 euros (périmètre du smab de la Bresle) 370 euros (hors périmètre du smab de la Bresle)
<b>Durée et lieux</b>	Une journée en extérieur sur le territoire de Nesle l'Hôpital (coteau et marais)	
<b>Objectifs</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Être capable de lire une carte et les informations qu'elle apporte.</li> <li>- Être capable de discerner les différentes entités d'un paysage et leur situation topographique</li> <li>- Connaitre le vocabulaire spécifique au paysage</li> <li>- Prendre conscience de l'influence de l'homme sur le paysage</li> </ul>	
<b>Déroulement de l'animation</b>	<p><u>Matin</u> : <i>Lecture du paysage depuis le point de vue du coteau de Nesle l'Hôpital</i></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Étude d'une carte topographique et orientation (légende, altitude, utilisation de boussole...)</li> <li>- Description du paysage par le vocabulaire (fiche exercice)</li> <li>- Identification des entités paysagères et situation géographique dans la vallée (schéma et photo)</li> <li>- Réalisation d'un dessin du paysage (traits de relief, représentation des principales entités)</li> </ul> <p><u>Après-midi</u> : <i>Étude des différentes entités paysagères du site (descente en fond de vallée)</i></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Pour chaque entité : sa position dans le paysage, les principales caractéristiques physiques, les végétaux et les animaux représentatifs du milieu et les actions de l'homme</li> <li>- Comparaison d'une carte récente et d'une plus ancienne pour identifier l'anthropisation du site.</li> <li>- Activité de synthèse permettant de montrer les liens et interactions entre les différents milieux de la vallée.</li> </ul>	

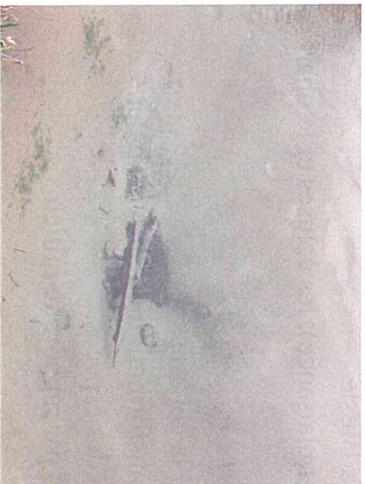


## Animation 4 : Découverte du littoral au Tréport

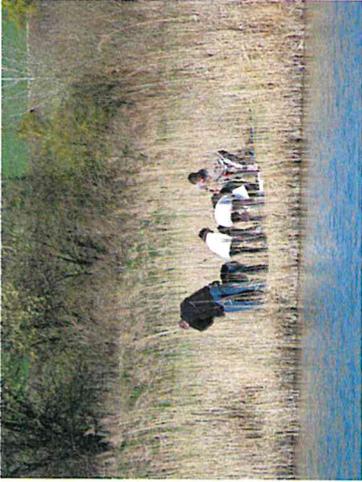
<p><b>Niveaux et coût pour une classe</b></p>	<p>École élémentaire (cycle 2 et 3) et collège (6<sup>ème</sup>/5<sup>ème</sup>)</p>	<p>111 euros (périmètre du smab de la Bresle) 370 euros (hors périmètre du smab de la Bresle)</p>
<p><b>Durée et lieux</b></p>	<p>Une journée au Tréport</p>	
<p><b>Objectifs</b></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Être capable d'identifier les éléments importants du paysage qui ont influencé le développement de celui-ci</li> <li>- Être capable d'identifier les actions de l'eau sur l'évolution du paysage.</li> <li>- Découvrir quelques espèces inféodées à ce milieu particulier : l'estran rocheux</li> </ul>	
<p><b>Déroulement de l'animation</b></p> 	<p><u>Matin</u> : <i>lecture de paysage depuis le haut de falaise et visite des lieux « d'activités humaines »</i></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Étude d'une carte topographique et orientation (légende, altitude, utilisation de boussole...)</li> <li>- Description du paysage par le vocabulaire spécifique (fiche exercice)</li> <li>- Déterminer les éléments importants de l'embouchure de la Bresle</li> <li>- Passage par la poissonnerie, les ports (pêche, commerce et plaisance), les écluses et le phare.</li> </ul> <p><u>Après-midi</u> : <i>Étude du milieu littoral (falaise et platier)</i></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Observation et description de la falaise et des éléments qui la composent.</li> <li>- Explication du phénomène de recul de la falaise et de la transformation du silex en galet.</li> <li>- Pêche à pied (faune et flore), observations et identification des espèces.</li> <li>- Observation des techniques d'adaptations des êtres vivants par rapport au milieu</li> </ul>	

## Animation 5 : Parcourons la Bresle de ses sources à son embouchure

<b>Niveaux et coût pour une classe</b>	École élémentaire (cycle 3)	111 euros (périmètre du smab de la Bresle) 370 euros (hors périmètre du smab de la Bresle)
<b>Durée et lieux</b>	Une journée en déplacement le long de la Bresle ou de la Vimense avec plusieurs arrêts	
<b>Objectifs</b>	<ul style="list-style-type: none"><li>- Être capable de restituer le parcours du cycle de l'eau</li><li>- Connaître le vocabulaire spécifique au cours d'eau et savoir le définir</li><li>- Savoir faire des mesures et les comparer</li></ul>	
<b>Déroulement de l'animation</b>	<p><u>Matin</u> : <i>D'une source à une confluence</i></p> <ul style="list-style-type: none"><li>- Observation et description des sources, explication sur la nappe phréatique (craie)</li><li>- Un affluent : description et mesures (largeur, profondeur, vitesse de courant...)</li><li>- La vie dans le cours d'eau (faune et flore : petite pêche et inventaire)</li><li>- La confluence : description, sens du courant, apprentissage d'un vocabulaire spécifique (amont, aval, vallée, rivière, fleuve, confluent...)</li></ul> <p><u>Après-midi</u> : <i>Du fleuve à l'embouchure</i></p> <ul style="list-style-type: none"><li>- Le fleuve : description et mesures pour comparaison avec l'affluent étudié le matin</li><li>- L'embouchure (du haut de falaise) : brève lecture de paysage, description de l'embouchure et des ses aménagements (zone portuaire, jetée, canal)</li><li>- Descente à pied jusqu'au port puis au phare pour voir la limite eau douce/ eau salée.</li><li>- Synthèse de la journée en réalisant « le cycle de l'eau »</li></ul>	



## Animation 6 : Découvrons la vie d'un étang !

<p><b>Niveaux et coût pour une classe</b></p>	<p>Écoles maternelle (PS à GS) et élémentaire (CP)</p>	<p>111 euros (périmètre du smab de la Bresle) 370 euros (hors périmètre du smab de la Bresle)</p>
<p><b>Durée et lieux</b></p>	<p>Une journée sur le site de l'Institution à Nesle l'Hôpital</p>	
<p><b>Objectifs</b></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Découvrir un milieu naturel proche par les sens</li> <li>- Apprendre à observer et manipuler avec précautions</li> <li>- Montrer que la vie est partout autour de nous</li> </ul>	
<p><b>Déroulement de l'animation</b></p> 	<p><i>Découverte des différentes composantes du milieu naturel « étang »</i></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Réalisation d'un dessin de l'étang</li> <li>- Pêche des petites bêtes qui peuplent l'étang</li> <li>- Observations et recherche des animaux pêchés sur des fiches</li> <li>- Recherche de photos d'animaux vivant au bord de l'eau (oiseaux, batraciens, etc.) dissimulés sur le site au préalable</li> <li>- Écoute de sons sur le thème de l'étang (grenouilles, poule d'eau, vent dans roseaux...)</li> <li>- Réalisation d'un mini herbier des plantes typiques du bord de l'eau</li> </ul>	

## Animation 7 : Autre projet sur le thème de l'eau et des milieux aquatiques

<b>Niveaux et coût pour une classe</b>	École primaire et collège	A définir ensemble en fonction du type de l'intervention
<b>Durée et lieux</b>	½ journée ou journée, en classe ou sur site extérieur	
<b>Objectifs</b>	<ul style="list-style-type: none"><li>- Permettre une meilleure connaissance des milieux aquatiques de la vallée de la Bresle</li><li>- Sensibiliser les élèves sur l'importance de la préservation de l'eau et des milieux naturels</li></ul>	
<b>Déroulement de l'animation</b> 	<p>Il s'agit dans ce cas d'une animation à la carte donc réalisé en partenariat avec l'enseignant en fonction des objectifs qu'il souhaite atteindre et de la tranche d'âge des enfants.</p> <ul style="list-style-type: none"><li>- Rencontre avec l'enseignant si possible (et l'Institution) pour définir le projet.</li><li>- Choix du ou des sites d'interventions (repérage si nécessaire)</li><li>- Proposition d'un programme d'animation spécifique à la demande</li><li>- Réalisation des outils et livret</li><li>- <b>Classe d'eau... etc</b></li></ul>	

## Animation 8 : Découverte écologique du milieu forestier

<p><b>Niveaux et coût pour une classe</b></p>	<p>École primaire et collège</p>	<p>111 euros (périmètre du smab de la Bresle) 370 euros (hors périmètre du smab de la Bresle)</p>
<p><b>Durée et lieux</b></p>	<p>Une journée sur un milieu forestier (forêt d'Eu etc...)</p>	
<p><b>Objectifs</b></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Découvrir quelques espèces inféodées à ce milieu particulier et leurs relations</li> <li>- Connaître le vocabulaire spécifique forestier et savoir le définir</li> </ul>	
<p><b>Déroulement de l'animation</b></p> 	<p><u>Matin</u> : <i>Randonnée découverte de la forêt et de son écosystème</i></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Reconnaissances des espèces végétales et animales</li> <li>- Découverte de la gestion sylvicole</li> <li>- Chaîne et pyramide alimentaires</li> </ul> <p><u>Après-midi</u> : <i>Atelier au choix</i></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Traces et empreintes</li> <li>- Les petites bêtes du sol</li> <li>- Art nature, herbiers</li> </ul>	

## Animation 9 : Découverte des énergies

En cas de crise sanitaire (COVID-19), de mesures de distanciations sociales maintenues et si vous disposez de moyens de vidéoconférence, cette animation pourra se dérouler de manière dématérialisée.

<b>Niveaux et coût pour une classe</b>	École primaire et collège	111 euros (périmètre du smab de la Bresle) 370 euros (hors périmètre du smab de la Bresle)
<b>Durée et lieux</b>	Une journée en classe	
<b>Objectifs</b>	<ul style="list-style-type: none"><li>- Connaître les différentes sources d'énergies, et leurs utilisations.</li><li>- Comprendre les différents procédés de conversion des énergies.</li><li>- Connaître les énergies renouvelables/ non renouvelables et faire le lien avec des exemples d'actions de développement durable sur la vallée de la Bresle</li></ul>	
<b>Déroulement de l'animation</b>	<p>Matin : - Petit jeu avec images sur les différentes sources d'énergies (replacer les images dans les bonnes catégories) et restitution du travail sous forme de tableau.</p> <ul style="list-style-type: none"><li>- Discussion sur ce qu'est une énergie renouvelable et non renouvelable ainsi que la notion de développement durable.</li><li>- Réalisation de 4 expériences sur les énergies en groupe (moulin à eau, moulin à vent, mini éolienne et panneau solaire</li></ul> <p>Après-midi : - Remplissage d'un questionnaire individuel sur la consommation d'énergie quotidienne pour chaque personne (quantité de CO2 émise pour chaque action).</p> <ul style="list-style-type: none"><li>- Petit jeu de plateau en groupe pour comprendre les différents impacts liés aux activités humaines (déforestation, rejet en CO2, épuisement de certaines ressources, gaz à effet de serre, etc), puis trouver des solutions pour limiter ces impacts.</li><li>- Petit jeu permettant de comprendre les impacts du réchauffement climatique sur la migration de certaines espèces d'oiseaux.</li><li>- Observation avec une maquette de l'effet de la fonte des glaces sur le niveau des mers/océans, puis discussion sur les problèmes que cela engendre (inondations, migration des espèces, etc).</li></ul>	



## Animation 10 : Découverte des pelouses calcicoles (larris) de la Vallée de la Bresle

<b>Niveaux et coût pour une classe</b>	École Primaire	Gratuit
<b>Durée et lieux</b>	1 demi-journée terrain sur les larris du Quesne, St Aubin Rivière, Blangiel ou Lannoy cuillère durant les mois d'avril, mai et juin (dans la limite de 5 demi-journées)	
<b>Objectifs</b>	<ul style="list-style-type: none"><li>- Être capable d'identifier et connaître la faune et la flore des larris de la vallée de La Bresle</li><li>- Être capable de comprendre l'intérêt de la préservation de tels espaces naturels sensibles</li></ul>	
<b>Déroulement de l'animation</b>	<p><u>Une demi-journée sur le terrain :</u></p> <ul style="list-style-type: none"><li>- Etude du paysage, de la faune et de la flore du larris, des caractéristiques du coteau calcaire (à définir avec l'enseignant), possible lecture de paysage</li><li>- Flore : observation des orchidées et autres plantes patrimoniales</li><li>- Faune : observation des insectes : papillons, criquets, sauterelles, à l'aides de boites loupes et de filets à papillon</li><li>- Présentation des actions de préservation de la faune et de la flore conduites par le Conservatoire et leur intérêt</li></ul>	

